

**Département des Bouches du Rhône  
Arrondissement d'Aix en Provence**

**République Française**

**COMMUNE  
de  
LA FARE LES OLIVIERS  
13580**

**DECISION DU MAIRE**

En application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

**2024\_74 - OBJET : Contrat de prestation avec Formule gonflée**

Le Maire de la Commune de LA FARE LES OLIVIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**INFORME** le Conseil Municipal que le service Sport Associations Jeunesse propose une animation structures gonflables les 10, 22, 24 juillet et le 21 août 2024 pour les enfants de 3 à 10 ans inscrits au centre aéré.

**DECIDE** de signer un contrat pour cette prestation avec Formule gonflée – 5 avenue Van Gogh - 13480 CABRIES pour un montant de 2 302 € TTC.

**DIT** que les crédits nécessaires aux dépenses correspondantes à cette prestation sont prévus au budget communal, aux chapitre et article correspondants

Fait à LA FARE LES OLIVIERS, le 1 juillet 2024.

Le Maire,

Jérôme MARCILIAC

